

**Subject: Acquisition Opportunity – Capital Region Resource Recovery Centre**

**File Number: ACS2025-PWD-GEN-0002**

**Report to Finance and Corporate Services Committee on 21 November 2025**

**and Council 26 November 2025**

**Submitted on November 12, 2025 by Alain Gonthier, General Manager, Public Works Department**

**Contact Person: Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services, Public Works Department**

**613-580-2424 ext. 20992 / [Shelley.McDonald@ottawa.ca](mailto:Shelley.McDonald@ottawa.ca)**

**Ward: Citywide**

**Objet : Projet d'acquisition – Centre de récupération des ressources de la région de la capitale**

**Numéro du dossier : ACS2025-PWD-GEN-0002**

**Rapport présenté au Comité des finances et des services organisationnels le 21 novembre 2025**

**et au Conseil municipal le 26 novembre 2025**

**Déposé le 12 novembre 2025 par Alain Gonthier, directeur général, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Shelley McDonald, directrice, Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics**

**613-580-2424, poste 20992; [Shelley.McDonald@ottawa.ca](mailto:Shelley.McDonald@ottawa.ca)**

**Quartier : À l'échelle de la Ville**

## **REPORT RECOMMENDATION**

**That the Finance and Corporate Services Committee recommend that Ottawa City Council consider the acquisition of the Capital Region Resource Recovery Centre as described in this report.**

## **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal d'Ottawa d'envisager de faire l'acquisition du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (CRRRC) selon les modalités exposées dans ce rapport.**

## **CONTEXTE**

Les municipalités sont les administrations de première ligne responsables de la gestion des déchets au Canada. La Ville d'Ottawa (la Ville) assure les services de gestion des déchets de la collectivité, dont voici les chiffres approximatifs :

- 312 900 habitations en bordure de rue;
- 2 350 immeubles à logements multiples;
- 750 bacs de déchets déposés en bordure de rue (ordures et matières recyclables);
- 3 000 bacs à déchets dans les parcs de la Ville;
- 500 établissements municipaux;
- 350 petites entreprises et lieux de culte dans le cadre du Programme des sacs jaunes pour les petites entreprises;
- 300 écoles dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles.

Toutefois, la responsabilité de la gestion des déchets déborde largement le cadre de la mise au point, de la gestion et de l'exploitation écobienveillante du réseau de gestion des déchets solides domestiques. En sa qualité de propriétaire et d'exploitant de la décharge contrôlée du chemin Trail (la décharge du chemin Trail), la Ville doit assurer la conformité des activités d'enfouissement et de traitement des déchets, qui sont fortement réglementées et scrutées à la loupe par le gouvernement de l'Ontario. La Ville est aussi responsable de la gestion des décharges fermées et doit s'assurer que l'on respecte les règlements d'application. En outre, elle planifie et met en œuvre des

initiatives pour accroître le réacheminement des déchets et réduire le volume de déchets enfouis à tort dans les décharges.

### Plan directeur de la gestion des déchets solides

En juin 2024, le Conseil municipal d'Ottawa [a approuvé](#) le nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) de la Ville, qui décrit dans leurs grandes lignes les moyens grâce auxquels Ottawa gèrera durablement les déchets de la Ville dans les 30 prochaines années. Mis au point dans la foulée d'une vaste consultation menée auprès des résidents et des parties prenantes, le PDGDS prévoit des initiatives de court terme (cinq ans et moins), de moyen terme (de plus de cinq ans et de moins de 10 ans) et de long terme (de plus de 10 ans) pour réacheminer la plus grande quantité de déchets possible au lieu de les enfouir dans la décharge, de récupérer un maximum de ressources et d'énergie dans le reliquat des déchets et d'éliminer les déchets résiduels dans le souci de la pérennité environnementale, tout en veillant à ce que la gestion des déchets reste abordable.

La population d'Ottawa devrait atteindre 1,5 million de personnes en 2053, et l'augmentation de cette population aura pour effet d'accroître le volume de déchets. Selon les prévisions, le volume de déchets que la Ville pourrait être appelée à gérer devrait progresser de 31 % sur les trois prochaines décennies. En améliorant les efforts de réduction et de réutilisation des déchets, la Ville pourra diminuer les coûts de la gestion des déchets, et il sera moins nécessaire d'extraire des ressources naturelles.

On estime que la décharge contrôlée du chemin Trail, dont la Ville est propriétaire et exploitant, atteindra le maximum de sa capacité dans la prochaine décennie, et différentes interventions approuvées dans le PDGDS se déroulent actuellement pour en prolonger la durée utile, à savoir :

- agrandir la décharge dans son périmètre existant : Conformément à l'[approbation](#) délivrée en 2023 par le Conseil municipal d'Ottawa, les Services des déchets solides ont lancé, avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, le processus de l'évaluation environnementale individuelle, qui pourrait avoir pour effet d'augmenter à concurrence de 15 ans la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail;
- réduire le nombre d'articles à déposer par les résidents sur le bord de la rue : Conformément à la [directive](#) donnée en 2024 par le Conseil municipal d'Ottawa, le nombre autorisé d'articles à déposer sur le bord de la rue pour la collecte a été réduit et est passé de six à trois articles, ce qui permet d'accroître le

réacheminement des déchets et de réduire le volume moyen de déchets enfouis dans la décharge contrôlée du chemin Trail;

- mettre en œuvre les interdictions applicables à certaines matières : Conformément à l'[approbation](#) délivrée en 2024 par le Conseil municipal d'Ottawa, la décharge contrôlée du chemin Trail ne permet plus, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, l'enfouissement des déchets du secteur industriel, commercial et institutionnel. Cette intervention permettrait d'augmenter d'une année la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail;
- valoriser les décharges privées : conformément à l'[approbation](#) délivrée en 2023 par le Conseil municipal d'Ottawa, la Ville fera livrer, à partir de 2026, un tiers (environ 60 000 tonnes) de déchets domestiques dans des décharges privées pour pouvoir préserver la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail, ce qui permettrait d'augmenter cette durée utile de deux ans.

Les résidents ont su s'adapter et être résilients aux changements imposés dans la foulée des interventions listées ci-dessus. La Ville constate les changements qui se produisent dans les tendances de l'évolution de l'élimination des déchets dans la décharge publique et, selon le [compte rendu](#) déposé dans la Mise à jour annuelle 2025 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, elle constate une baisse importante du volume de déchets éliminés dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Même si les interventions prévues dans le PDGDS ont et devraient continuer d'avoir un impact positif sur la durée utile prévue de la décharge, la Ville doit continuer, pour répondre à ses intérêts supérieurs, de se pencher sur les solutions à long terme de la gestion des déchets.

En juin 2025, le Conseil municipal d'Ottawa [a demandé](#) aux Services des déchets solides de faire avancer l'évaluation approfondie des technologies de gestion des déchets, à soumettre éventuellement à l'attention du Conseil municipal. Il s'agit entre autres de se pencher sur la question de la livraison des déchets dans les décharges privées, sur la construction d'une installation d'incinération pour la transformation des déchets en énergie, de même que sur l'aménagement d'une nouvelle décharge verte pour traiter les déchets domestiques lorsque la décharge contrôlée du chemin Trail aura inévitablement atteint le maximum de sa capacité. Dans le même temps, on a porté confidentiellement à la connaissance du personnel de la Ville une occasion de faire l'acquisition d'une propriété qui pourrait aider considérablement Ottawa à répondre à ses besoins à long terme dans la gestion des déchets.

## Centre de récupération des ressources de la région de la capitale

Le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (CRRRC) est une installation (décharge) de gestion des déchets parfaitement intégrée et dotée de tous les permis voulus. Elle appartient aujourd'hui à Taggart Miller Environmental Services Inc. (la « Société »). Le CRRRC, qui occupe une superficie de 192,2 hectares, est implanté dans le secteur est d'Ottawa, du côté est du chemin Boundary, au nord du chemin Devine et à l'ouest du chemin Frontier, un peu au sud-est de l'échangeur du chemin Boundary et de l'autoroute 417. La pièce 1 reproduite à la suite de ce rapport comprend la carte du site, à titre d'information.

Le CRRRC est la première et la seule décharge approuvée par le gouvernement provincial depuis plus de deux décennies. En Ontario, la capacité des décharges ne cesse de baisser et devrait se tarir dans les neuf prochaines années dans l'ensemble de la province. L'Ontario a 805 décharges actives qui appartiennent au secteur public et au secteur privé, et seulement 15 décharges assurent 82 % du reliquat de la capacité, ce qui met en lumière la valeur de l'actif que constitue la décharge du chemin Trail de la Ville. Le CRRRC est titulaire de l'approbation permettant de prendre livraison de 450 000 tonnes de déchets par an et a une espérance de vie de 30 ans. Il est autorisé à prendre livraison des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels, ainsi que des déchets de construction et de démolition. Les approbations délivrées pour l'exploitation du site portent sur le traitement des sols contaminés par les hydrocarbures, sur la gestion des sols excédentaires, sur un point de dépose pour les matières séparées ou la séparation des matières, sur la digestion anaérobie des déchets organiques des sources commerciales, de même que sur le compostage des feuilles et des résidus de jardinage.

Le CRRRC a obtenu toutes les approbations principales et tous les permis principaux pour le site en y consacrant des investissements considérables en temps, en ressources et en capitaux. Il ne faut pas surestimer l'importance de ces approbations, de ces permis et de ces investissements, qui se sont étendus sur une durée de plus de 15 ans, et il ne faut pas non plus faire peu de cas de la rareté d'autant plus que l'espace d'enfouissement disponible en Ontario devrait se tarir dans la prochaine décennie. Nous avons mené une vaste consultation publique dans le cadre du processus d'approbation selon les modalités établies par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

La Société est à vendre selon le processus exposé dans le présent rapport. Si elle est retenue dans le cadre de ce processus, l'offre de la Ville mènerait à l'acquisition de la

propriété du CRRRC ainsi que de l'ensemble des permis et des approbations apparentés, ce qui lui permettrait d'assurer la garde et le contrôle des éventuelles séances de consultation, de la planification du site, des délais d'aménagement et des décisions opérationnelles.

La décharge du CRRRC sera active dans le périmètre d'Ottawa. La propriété de cet actif permettrait de s'assurer que les décisions portant sur l'exploitation du site sont prises conformément aux priorités stratégiques d'Ottawa et à son Plan directeur de la gestion des déchets nouvellement approuvé, de concert avec les résidents et les parties prenantes.

### Projet d'acquisition

Quand elle a eu connaissance de cette occasion d'acquisition au début de 2025, la Ville a conclu un accord de confidentialité (AC) en vertu de la loi pour ce projet. Il a fallu conclure l'AC pour participer à ce processus d'appel d'offres en régime de concurrence et pour en préserver l'intégrité. Dans le cadre de l'AC, le personnel travaille en étroite collaboration avec les principaux experts de la question et les membres du Conseil municipal pour explorer ce projet d'acquisition. Les membres du Conseil municipal et des employés désignés de la Ville ont travaillé en collaboration pour s'assurer d'échanger l'information nécessaire avec les représentants compétents pour participer au processus, sans contrevenir à l'AC.

La Ville a réuni une équipe en interne et en externe. Il s'agissait entre autres de membres du personnel des Services des déchets solides, des Services de soutien technique et aux activités, des Services juridiques, des Services des finances, du Bureau des biens immobiliers municipaux de la Ville, d'un conseiller juridique externe et d'experts-conseils pour les questions techniques et financières. La Ville s'est ainsi assurée de consulter toutes les parties prenantes d'expérience possibles et disponibles pour permettre d'adopter une approche exhaustive dans l'étude de ce projet d'acquisition.

Les représentants du CRRRC ont donné des détails sur le processus d'appel d'offres en deux phases à l'intention des acheteurs intéressés. La Ville a passé en revue les exigences et a recensé les principales lacunes dans l'information et les limitations statistiques à corriger avant de pouvoir préparer une offre. Grâce à une étroite collaboration et à un examen préalable rigoureux, la Ville a pu réunir l'information nécessaire auprès du CRRRC afin de mettre au point une offre indicative non exécutoire équitable et appropriée à soumettre à l'étude du Conseil municipal. La Ville a

déposé auprès de l'entité représentant le CRRRC sa proposition indicative non engageante.

En septembre 2025, la Ville a reçu un avis confirmant qu'on avait revu et accepté son offre dans la phase 1, ce qui lui permettait d'enchaîner avec la phase 2 du processus d'acquisition. Dans la phase 2, la Ville a mené un nouvel examen préalable et a eu accès à l'information opérationnelle détaillée ainsi qu'aux accords de transactions provisoires nécessaires pour finaliser les détails de son offre.

La Ville a pu miser sur les travaux de modélisation déjà réalisés par les experts-conseils techniques du Plan directeur de la gestion des déchets solides et les a étoffés pour étayer l'offre de la phase 2. L'équipe a mis à jour les principaux intrants relatifs aux revenus et aux coûts en s'inspirant de l'étude de faisabilité 2025 établie par HDR Consulting pour la décharge du chemin Trail de la Ville. Elle s'est inspirée de ces éléments d'information pour mettre à jour le Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides ([approuvé](#) en juin 2024 de concert avec le PDGDS) afin de mieux expertiser la valeur actuelle de l'aménagement d'une nouvelle décharge par rapport à la livraison des déchets dans des décharges privées.

Si le processus réalisé jusqu'à maintenant est confidentiel, la Ville a déposé son offre définitive à la condition de pouvoir réunir les commentaires du public avant que le Conseil municipal décide s'il fallait ou non procéder à la transaction. La publication de ce rapport législatif et le dépôt du rapport auprès du Comité des finances et des services organisationnels, qui sera appelé à en discuter, offrent au public l'occasion de faire des commentaires et répondent à ladite condition.

## **ANALYSE**

Le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (CRRRC) est le premier site d'enfouissement approuvé en Ontario dans les deux dernières décennies. Ce projet d'acquisition du CRRRC apporte de nombreux avantages à la Ville d'Ottawa (la Ville). Le site est déjà autorisé grâce aux approbations du gouvernement provincial ce qui, si elle en fait l'acquisition, permettrait à la Ville de réaliser des économies importantes de temps et de coûts et lui épargnerait l'incertitude réglementaire, ce qui permet à Ottawa de répondre proactivement aux besoins en gestion des déchets à long terme. Puisque les plans du site ne sont pas encore achevés, ce projet d'acquisition permettrait à la Ville d'exercer un contrôle direct sur l'utilisation de ce site, notamment dans les décisions portant sur les technologies de gestion des déchets, sur les délais d'aménagement et sur la surveillance environnementale. Cette opération d'acquisition

même n'est pas une solution finale : il s'agit plutôt d'une décision stratégique qui crée d'autres possibilités. Si l'opération d'achat est lancée, les commentaires du public et les analyses complémentaires viendront désormais guider les travaux que consacrera la Ville à l'aménagement du site pour répondre à ses besoins dans la gestion des déchets.

Jusqu'à maintenant, la Ville d'Ottawa a procédé à l'exploration préliminaire de l'acquisition de Taggart Miller Environmental Services Inc., qui exploite le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (CRRRC). La Ville se situe aujourd'hui à un point où elle envisage formellement de mener à bien cette acquisition, ce qu'elle ne fera toutefois pas sans consulter le public sur ce projet. L'objectif de ce rapport consiste à décrire dans leurs grandes lignes les mesures adoptées jusqu'à maintenant dans ce dossier et à offrir aux résidents l'occasion d'adresser des commentaires aux membres du Conseil municipal avant l'étude formelle de cette acquisition potentielle.

#### Proposition définitive non engageante

La proposition définitive non engageante prévoyait un prix d'achat proposé et un ensemble de conditions qui s'appliqueraient si la Ville devait procéder à cette acquisition. Ces conditions se rapportent au site même du CRRRC, ainsi qu'aux approbations réglementaires et opérationnelles existantes associées à l'installation. Les détails de cette proposition définitive non engageante sont exposés dans la note de service confidentielle jointe à ce rapport législatif. Pour protéger l'intégrité du processus de dépôt d'une offre en régime de concurrence et pour veiller à traiter sur un pied d'égalité toutes les parties en cause, les détails comme le prix d'achat proposé et les conditions doivent rester confidentiels pour l'instant.

Le prix d'achat proposé a été établi par l'équipe d'experts de la question nommée par la Ville et par des experts-conseils techniques et financiers qui ont tous été consultés dans le cadre de l'AC.

Le prix d'achat proposé a été calculé dans le cadre d'un examen préalable rigoureux en tenant compte :

- de la valeur expertisée de la propriété;
- de la valeur estimée de l'évaluation environnementale de la propriété et des approbations déjà délivrées pour cette propriété (si la transaction devait se dérouler aujourd'hui);
- de la valeur potentielle de ce projet d'acquisition.

Si elle fait l'acquisition de la Société, la Ville pourrait compter sur la propriété et le contrôle direct :

- des délais d'étude et d'aménagement du site;
- de la consultation des résidents et des parties prenantes;
- des sources de déchets à traiter;
- de la gestion et de l'exploitation du site selon un degré élevé de conformité environnementale.

### Divulgence publique

La Ville s'est penchée sur ce projet d'acquisition conformément à l'accord de confidentialité évoqué ci-dessus en raison de la nature du processus d'appel d'offres en régime de concurrence. Dans le cadre du processus du gouvernement provincial pour les approbations et les permis délivrés pour ce site, la Société a procédé à une consultation publique. Le public a eu des occasions formelles de commenter le mandat et le rapport provisoire sur l'évaluation environnementale du site avant qu'ils soient approuvés, respectivement, en 2012 et 2015.

Le dépôt de ce rapport législatif auprès du Comité des finances et des services organisationnels publicise l'intérêt que porte la Ville à ce projet d'acquisition et donne aux résidents l'occasion de s'exprimer sur cette acquisition potentielle avant que le Conseil se penche sur la question pour savoir s'il faut ou non mener à bien ce projet. Si le Conseil décide de mener à bien ce projet et qu'il finit par devenir le propriétaire du site, la Ville tiendrait une nouvelle consultation sur les travaux que consacrera la Ville à l'aménagement du site pour répondre à ses besoins dans la gestion des déchets.

La consultation des résidents et des parties prenantes d'Ottawa a été essentielle au succès des récentes activités de planification de la collecte des déchets, dont l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) et du Rapport de l'étude de faisabilité des technologies de gestion des déchets déposé au début de l'année. Le lecteur peut consulter sur le [site Web de la plateforme Participons Ottawa](#) les détails sur les commentaires recueillis dans le cadre de ces consultations. Le PDGDS entame la deuxième année de sa mise en œuvre, et des comptes rendus sont déposés dans les rapports annuels soumis au Conseil municipal. Si les conseillers municipaux y donnent suite et permettent d'assurer le succès de l'acquisition du CRRRC, on annoncerait les activités de consultation et les plans d'aménagement du site dans les rapports annuels à déposer sur le PDGDS.

### Prochaines étapes

Les commentaires publics livrés par les délégations publiques et dans les mémoires imprimés portant sur ce point à l'occasion de la réunion que tiendra le Comité des finances et des services organisationnels pour analyser ce rapport viendront éclairer la décision du Conseil quant à savoir s'il faut procéder à cette acquisition. En raison de la nature de ce dossier, l'objectif consiste à inviter le Comité des finances et des services organisationnels à prendre connaissance des commentaires de la collectivité et des résidents sur ce projet d'acquisition avant que le rapport soit déposé, le 26 novembre 2025, auprès du Conseil municipal.

Conformément aux conditions de l'accord de confidentialité, pour préserver le régime concurrentiel du processus d'appel d'offres, les détails du prix proposé et de la méthode selon laquelle la Ville ferait l'acquisition de cet actif resteront confidentiels pour l'instant. Si on lui demande de mener à bien ce projet, le personnel de la Ville rendra compte du résultat de l'acquisition par l'entremise du Comité des finances et des services organisationnels et déposera un rapport auprès du Conseil municipal d'Ottawa. Les prochains comptes rendus sur ce projet d'acquisition seraient publiés selon cette pratique de dépôt des rapports. Si ce projet d'acquisition est fructueux et lorsque la Ville sera éventuellement propriétaire de cette société, les activités de consultation publique seraient annoncées et les plans d'aménagement du site seraient déposés dans les rapports annuels à soumettre au Comité de l'environnement et du changement climatique et au Conseil municipal d'Ottawa sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Le Conseil municipal a approuvé, en juin 2024, une recommandation dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides afin de mettre en œuvre un modèle de frais entièrement récupérables pour financer les activités de réacheminement des déchets et de collecte des ordures des Services des déchets solides. Le Plan directeur de la gestion des déchets solides faisait état du coût d'un éventuel site pour une décharge publique. Si le Conseil municipal devait approuver la recommandation portant sur l'acquisition du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale, il faudrait avancer une tranche des coûts plus tôt que prévu. Cette acquisition serait financée grâce à l'émission de titres de dette et aurait un impact sur les frais à court terme; or, l'équilibre se rétablirait sur le long terme.

### **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Il n'y a pas d'obstacles juridiques empêchant d'adopter la recommandation exposée dans ce rapport ou empêchant le Conseil municipal de se pencher sur ledit rapport. Ce projet sera soumis au Comité des finances et des services organisationnels, et le public aura l'occasion de commenter l'acquisition potentielle de cette société. Le personnel de la Ville recommande au Conseil de se pencher à huis clos sur des aspects confidentiels de la transaction proposée, pour qu'on en rende compte conformément à l'accord de confidentialité.

Les alinéas c) et i) du paragraphe (2) de l'article 239 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* précisent qu'une séance ou une partie de cette séance peut se dérouler à huis clos si le dossier à l'étude porte sur l'acquisition ou la cession proposée ou en instance d'un terrain par la municipalité et que l'information commerciale ou financière déposée à titre confidentiel auprès de la municipalité pourrait à juste titre, si elle est rendue publique, porter gravement atteinte à la position concurrentielle d'une personne physique, d'un groupe de personnes physiques ou d'une personne morale ou nuire considérablement à leurs négociations contractuelles ou autres; l'article 13 du *Règlement de procédure* de la Ville rappelle cette exemption et d'autres exemptions.

### **COMMENTAIRES DE LA CONSEILLÈRE DU QUARTIER (Quartier 20)**

Je crois qu'il est important que les résidents sachent que la décharge du CRRRC, qui appartient aujourd'hui à Taggart Miller Environmental Services Inc., a été mise en vente et que la Ville envisage d'en faire l'acquisition. Le présent rapport lance le processus de la consultation publique, qui donne aux résidents une occasion exceptionnelle de livrer leurs réflexions sur ce que l'acquisition de cette décharge par la Ville pourrait vouloir dire pour notre collectivité. J'invite les résidents à exprimer leur point de vue en nous adressant leurs commentaires ou en prenant la parole devant le Comité, pour se prononcer directement sur l'orientation de l'avenir de ce site.

### **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Les recommandations de ce rapport n'ont aucune répercussion sur l'accessibilité.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS**

L'acquisition du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale permettrait à la Ville d'être propriétaire d'un actif majeur. Dans l'éventualité de ce dénouement, les Services des déchets solides travailleraient en étroite collaboration avec la Direction de la gestion des actifs de la Ville pour gérer et planifier comme il se doit cet actif, ainsi que les besoins éventuels correspondants et le potentiel

d'aménagement du site.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

Nous décrivons dans le présent document les risques associés à ce rapport.

## **PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL**

Ce rapport vient étayer les priorités du mandat du Conseil municipal pour 2023-2026, ainsi que la volonté de durabilité financière et de transparence de la Ville.

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Pièce 1 – Centre de récupération des ressources de la région de la capitale

## **SUITE À DONNER**

La Ville d'Ottawa poursuivra le processus exposé dans ce rapport pour faire éventuellement l'acquisition du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale.

